



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tablettes numériques - Programme officiel de l'école maternelle

Question écrite n° 14118

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'état des connaissances et les perspectives d'actions du ministère à l'égard de l'utilisation des écrans au sein des écoles maternelles de la République. Alors que les études scientifiques révélant les effets nocifs de l'exposition aux écrans sur les capacités cognitives, le psychisme, voire le métabolisme des jeunes enfants, se multiplient, la mise en œuvre du plan numérique engagé en 2015 aboutit à l'utilisation des tablettes numériques dès les premières années de scolarisation en maternelle. Aussi, malgré les déclarations du ministre de l'éducation nationale pour qui « il ne faut pas exposer les enfants aux écrans jusqu'à 6 ans », l'utilisation des objets numériques (appareil photo, tablette, ordinateur) figure toujours parmi « les attendus des enfants en fin d'école maternelle » déclinés dans le programme de l'école maternelle (Bulletin officiel spécial n° 2, entrée en vigueur du 26 mars 2015) fixé par arrêté ministériel. Mme la députée s'interroge donc, d'une part, sur le contenu des retours des expérimentations de ces nouveaux usages à disposition de la Direction du numérique pour l'éducation dont l'une des principales missions est de préparer les orientations stratégiques en matière de numérique éducatif, et, d'autre part, sur la perspective d'éclaircir la position du Gouvernement sur l'exposition des jeunes enfants aux écrans par la modification de l'arrêté du 18 février 2015 fixant le programme d'enseignement de l'école maternelle. En vertu des principes de précaution et de prévention des risques déjà établis de l'exposition précoce aux écrans, il pourrait être envisagé soit la suppression de l'objectif d'utilisation des outils numériques du programme officiel de l'école maternelle, soit l'introduction de l'exigence d'éducation numérique sans recours à l'outil numérique (écran) comme support matériel de la démarche éducative. Conformément à ce qui est préconisé par le centre pour l'éducation aux médias et à l'information, il est impératif d'intégrer à toute politique d'éducation au numérique le développement de l'esprit critique du sujet. L'éducation à l'outil numérique sans aucune exposition aux écrans pourrait être une déclinaison importante de cet objectif à la portée de l'école de la République. Elle lui demande quelle est sa position sur ces questions.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14118

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10101

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)